

« UN ALLER-RETOUR POUR ATLANTA »

1er au 4 Novembre 2013

Bulletin d'inscription à compléter et à retourner avant le 30 septembre 2013

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (tout formulaire incorrectement complété ne pourra être pris en considération)

Je soussigné (nom, prénom)

Fonction agissant pour le compte de l'entreprise ci-après

Raison sociale			
Adresse			
Code Postal / Ville			
Tél		Fax	
E-mail		Site internet	
Forme juridique		Capital social	
Répartition détaillée de la détention du capital (identité + % de détention) *			
N° siret		N° identification TVA	
Code NAF	Effectif	Année de création	
CA 2011-2012 (bilan clos)		CA Export 2011-2012	
Activité			
Nom & prénom du dirigeant			
Fonction du dirigeant			
Produits concernés		Codes douaniers	
Objectifs à l'export			
Recherches d'importateurs / distributeurs		Oui	Non
Implantation / création filiale		Oui	Non
Recherche d'agents	<input type="text"/>	Approche grande distribution	<input type="text"/>
Autres (précisez)			
Avez-vous un courant d'affaires aux Etats-Unis ?		Oui	Non
Si oui, précisez ?			
<p>Souhaite participer à l'évènement « Un Aller-Retour pour Atlanta » organisé par l'association Prélude avec CCI International Lorraine au tarif de 1100.00 € HT/personne (aide du Conseil Régional de Lorraine déduite – en cours de validation et sous réserve de l'éligibilité de l'entreprise) comprenant : le transport aérien Paris – Atlanta AR en classe économique (soumis à ajustement en fonction de la date de réservation), l'hébergement 3 nuits avec petits déjeuners, le concert, les séances de networking. Ne comprend pas l'assurance, les déplacements sur place, les repas, l'interprétariat, les éventuels frais de rapatriement et les dépenses personnelles.</p>			

* Pour toute personne physique, fournir son identité et son pourcentage de détention du capital. Pour toute personne morale (entreprise privée ou holding financière), fournir son identité, son pourcentage de détention. Si ce dernier est d'au moins 25% du capital, fournir son effectif, son chiffre d'affaires et son actionnariat (jusqu'à plusieurs générations antérieures pour chaque actionnaire personne morale détenant au moins 25% du capital).

S'inscrit à la mission « Un Aller-Retour pour Atlanta » et déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions de participation précisées dans la présente offre de CCI International Lorraine. Ci-joint chèque d'acompte de 50% du montant total à l'ordre de CCI International Lorraine.

Date, cachet, signature

Contact	Valérie MOTTL
Tél.	03 83 85 54 78 / 06 42 24 60 83
Mail	vmottl@nancy.cci.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Missions collectives)

I. Organisation de la prestation

CCI International Lorraine est une initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Moselle, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, des Vosges et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Lorraine.

CCI International Lorraine est un service porté administrativement par la CCIR Lorraine: 10 viaduc Kennedy – CS 4231 – 54042 NANCY Cedex

Tél : 03.83.90.13.13 Fax : 03.83.28.88.33

Mail : crci@lorraine.cci.fr

Site : www.webexportlorraine.com

CCI International Lorraine, a pour vocation, parmi ses activités de soutien au développement export des entreprises, de mettre en contact les responsables d'entreprises Lorraines ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information.

Sauf cas particulier, les prestations de CCI International Lorraine sont réservées aux entreprises de la région Lorraine, organisations professionnelles, organismes consulaires et autres opérateurs établis en Lorraine. Les opérations collectives organisées par CCI International Lorraine font l'objet d'une circulaire de lancement diffusée par CCI International Lorraine et/ou par ses partenaires auprès des entreprises concernées, fixant les conditions financières de participation.

Les dispositions qui suivent établissent les conditions générales de ventes des prestations commercialisées par CCI International Lorraine. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation ou dérogation formelle et expresse de CCI International Lorraine, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'entreprise sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à CCI International Lorraine, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que CCI International Lorraine ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par CCI International Lorraine suivie du règlement par l'entreprise d'une avance sur participation, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de cette dernière aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par CCI International Lorraine qui n'ont qu'une valeur indicative. Les conditions générales de ventes accompagnent systématiquement les factures sur participation envoyées aux entreprises par CCI International Lorraine.

1.1 La prestation inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir : les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bulletin d'inscription. Les frais de mission du(es) collaborateur(s).

1.2 Dans la prestation de CCI International Lorraine ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'inscription : les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les assurances (accident, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons), les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, repas, les dépenses personnelles, les frais de visas.

II. Conditions de participation et de paiement

Les prestations rendues par CCI International Lorraine font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

2.1 Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Lorraine:

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total de la prestation.

A réception, CCI International Lorraine accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

2.2 Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International Lorraine que si le bulletin d'inscription et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'inscription.

2.3 La réception des pièces indiquées en 2.1 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International Lorraine.

2.4 Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Toute déclaration erronée ou avis négatif ultérieur du Conseil régional entraînera le remboursement par l'entreprise de la subvention indûment perçue.

2.5 A l'issue de la prestation, CCI International Lorraine émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, diminué du montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée par courrier au client. Le solde devra être réglé sous 30 jours fin de mois.

III. Information et confidentialité

3.1 Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Lorraine toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (tarifs, prix, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux partenaires potentiels.

3.2 CCI International Lorraine s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du client.

3.3 CCI International Lorraine pourront mentionner le nom du client dans leurs références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

4.1 Du fait de CCI International Lorraine

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI International Lorraine se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

4.2 Du fait du client

En cas d'annulation, la CCI International Lorraine sera en droit de conserver l'acompte et de facturer le résiduel à hauteur des dépenses réelles déjà engagées.

V. Assurances

CCI International Lorraine n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.